



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 avril 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2019

11-13 juin 2019

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel de 2018 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration

Résumé

Le présent rapport retrace les activités menées par le Bureau de l'audit interne et des investigations (le Bureau) au cours de l'année achevée le 31 décembre 2018. Il expose les principaux résultats de ses activités d'audit interne, d'enquête et de conseil menées en 2018.

Conformément aux décisions 2015/11, 2017/10 et 2018/12 du Conseil d'administration, le rapport contient une opinion générale du Bureau, formulée compte tenu de la portée des travaux entrepris, qui porte sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF, ainsi que les critères et analyses utilisés pour appuyer l'opinion, les résumés des travaux du Bureau et les raisons pour permettre au Conseil de mieux comprendre le fonctionnement des principaux processus de l'UNICEF.

Un projet de décision figure à la section XIII du rapport. La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/18. Le rapport annuel 2018 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF est disponible sur le site Web du Conseil d'administration.

* E/ICEF/2019/9.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Résumé analytique | 3 |
| II. Opinion pour l'année | 3 |
| III. Mandat | 6 |
| IV. Indépendance | 6 |
| V. Normes professionnelles | 7 |
| VI. Réseau professionnel | 7 |
| VII. Ressources | 8 |
| VIII. Plan de travail | 8 |
| IX. Résultats de l'audit interne | 9 |
| X. Publication des rapports d'audit interne | 16 |
| XI. Résultats des enquêtes | 16 |
| XII. Plan stratégique | 22 |
| XIII. Projet de décision | 23 |
| Annexes | |
| I. Rapports d'audit et rapports consultatifs publiés en 2018 | 24 |
| II. Mesures convenues restées sans suite depuis plus de 18 mois | 26 |
| III. Indicateurs clefs de performance pour l'audit et les investigations, 2018 | 28 |
| IV. Affaires classées en 2018 | 29 |

I. Résumé analytique

1. Le Bureau de l'audit interne et des investigations (le Bureau) a pour mandat de fournir des services indépendants et objectifs d'assurance, de conseil et d'enquête qui apportent une valeur ajoutée et améliorent l'efficacité et l'efficience des activités de l'UNICEF.
2. Conformément à la décision 2015/11 du Conseil d'administration, le présent rapport contient une opinion générale, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, portant sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF. Le Bureau a estimé que cette structure était restée globalement satisfaisante en 2018. Le rapport présente également les critères et l'analyse à l'appui de l'opinion, les résumés des travaux du Bureau et les raisons pour permettre au Conseil de mieux comprendre le fonctionnement des principaux processus de l'UNICEF.
3. En 2018, le Bureau a publié 21 rapports d'audit interne, auxquels se sont ajoutés 7 autres à divers stades de préparation à la fin de l'année. Le Bureau a également publié trois rapports consultatifs. L'opinion d'assurance globale de 2018 repose sur 17 rapports d'audit interne et ne tient pas compte des résultats de 4 rapports d'audit interne publiés au début de 2018 qui ont été examinés dans l'opinion d'assurance du Bureau en 2017.
4. Dans le cadre de ses travaux, le Bureau examine la mise en œuvre des mesures convenues pour confirmer que l'administration a convenablement traité les risques subsistants identifiés. Le taux d'application de ces mesures restait généralement satisfaisant, l'administration continuant de prendre des mesures louables pour exécuter toutes les mesures en attente d'application. Au 31 décembre 2018, sept mesures étaient en attente d'application depuis plus de 18 mois.
5. Le Bureau constate également avec satisfaction que l'UNICEF a continué de se conformer à la décision 2012/13 du Conseil d'administration relative à la publication des rapports d'audit interne. Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, tous les rapports d'audit interne devant être rendus publics ont été publiés sur le site Web de l'UNICEF. Aucun rapport n'a été soustrait à la publication en 2018.
6. En 2018, le Bureau a enquêté sur 226 dossiers, ce qui représente une augmentation de 95 % du nombre de dossiers par rapport à 2017, et en a classé 93 contre 69 en 2017.
7. Principalement en raison de postes vacants, notamment celui de directeur devenu vacant en juillet 2018, le Bureau n'a utilisé que 65 % de ses postes autorisés en 2018, soit l'équivalent de 13 des 20 postes d'audit interne et 7 des 11 postes d'enquêteur. Après un processus de recrutement intensif au cours des deux derniers trimestres de 2018, le Bureau est à présent en bonne position pour pourvoir tous les postes vacants avant la fin du deuxième trimestre de 2019.

II. Opinion pour l'année

Opinion générale

8. Il incombe à l'administration d'établir et de maintenir des dispositifs efficaces de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques pour garantir la réalisation des objectifs de l'organisme ; le Bureau est quant à lui chargé d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de ces dispositifs de façon indépendante.

9. Au vu de la portée des travaux entrepris, le Bureau est d'avis que le dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF est globalement adéquat et efficace.

Base de notre opinion

10. L'opinion générale est fondée sur les facteurs suivants : la planification et la hiérarchisation des activités d'assurance menées par le Bureau ; le fait que plus de 80 % des activités d'assurance ont abouti à des conclusions satisfaisantes sur les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ; le taux satisfaisant de mise en œuvre des mesures décidées pour atténuer les risques mis en évidence ; et le fait qu'aucun des audits effectués, dans le cadre global de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles de l'organisme, n'ait découvert de lacunes importantes qui pourraient compromettre la réalisation des résultats importants au niveau international.

11. **Planification et hiérarchisation des activités d'assurance** : Le Bureau a utilisé une méthode fondée sur les risques pour planifier et hiérarchiser ses activités d'assurance (voir la section VIII). Ainsi, les ressources d'audit sont orientées vers les domaines les plus importants pour l'UNICEF ce qui, avec la large couverture d'audit obtenue pendant l'année - comme indiqué ci-après - permet au Bureau de tirer une conclusion générale.

12. En 2018, le Bureau a publié 21 rapports d'audit interne, auxquels se sont ajoutés 7 autres à divers stades de préparation à la fin de l'année. Le Bureau a également publié trois rapports consultatifs. La présente opinion d'assurance globale repose sur 17 rapports d'audit interne et ne tient pas compte des résultats de quatre rapports d'audit interne publiés au début de 2018 qui ont été examinés dans l'opinion d'assurance du Bureau en 2017¹. Les 17 rapports d'audit comprenaient 13 rapports sur les audits des bureaux de pays, 3 rapports sur les audits thématiques des opérations en cours d'exécution au siège et dans les bureaux extérieurs et 1 rapport d'audit spécial. Les 13 bureaux de pays contrôlés ont représenté plus de 23 % des dépenses annuelles de programme de l'UNICEF. Six des 13 bureaux étaient associés à un risque inhérent élevé concernant l'obtention de résultats efficaces et efficaces en faveur des enfants - ils avaient des dépenses annuelles parmi les plus importantes et intervenaient dans des situations humanitaires complexes. En outre, les opérations couvertes par les trois audits thématiques revêtent une importance cruciale pour tous les bureaux de l'UNICEF.

13. **Lacunes importantes** : Les rapports d'audit interne établis par le Bureau font l'objet de consultations approfondies et d'une collaboration avec la direction d'un bureau qui fait l'objet d'audit. Cela permet de déterminer et d'obtenir un accord sur les mesures appropriées et rentables à prendre pour atténuer les risques mis en évidence par l'audit. Les mesures sont ensuite jugées hautement, moyennement ou faiblement prioritaires, en fonction de leurs répercussions potentielles sur les opérations de l'entité contrôlée ou de l'UNICEF dans son ensemble si les risques se concrétisent. Dans la pratique, seules les mesures hautement et moyennement prioritaires sont incluses dans un rapport d'audit ; les mesures peu prioritaires sont communiquées de manière informelle à l'administration de l'entité contrôlée. Certains des audits achevés en 2018 avaient mis en lumière des mesures hautement prioritaires, mais aucune d'entre elles ne visait à remédier à des lacunes importantes dans le cadre général de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF.

¹ Le Bureau a recommencé à fonder son opinion d'assurance uniquement sur les rapports d'audit interne publiés pendant l'année civile faisant l'objet du rapport annuel.

14. **Conclusions des audits individuels** : Sur la base des résultats de chaque audit, le Bureau formule une conclusion générale sur la mise en place et l'efficacité opérationnelle des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entité contrôlée. La conclusion est soit « opinion sans réserve », « opinion avec réserve mineure », « opinion avec réserve majeure » ou « opinion défavorable ». Une opinion défavorable signifie que les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entité contrôlée doivent être sensiblement améliorées pour être considérées comme convenablement établies et fonctionnant efficacement. Une opinion avec réserve majeure signifie que les systèmes doivent être améliorés pour être considérés comme convenablement établis et fonctionnant efficacement. L'opinion défavorable et l'opinion avec réserve majeure sont l'une et l'autre jugées insatisfaisantes. Les opinions avec réserve mineure et les opinions sans réserve sont jugées satisfaisantes et signifient que, à l'exception de toute lacune spécifique constatée, les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entité contrôlée sont généralement établies et fonctionnent.

15. Comme le montre le tableau 1, 82 % des rapports d'audit publiés en 2018 (contre 70 % en 2017 et 77 % en 2016) contenaient l'opinion générale sans réserve ou avec réserve mineure sur l'établissement et l'efficacité opérationnelle des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle des entités contrôlées. Seul un audit a abouti à une opinion défavorable et deux ont abouti à des opinions avec réserve majeure. Tout en reconnaissant qu'une conclusion définitive sur la santé globale du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme ne peut être tirée de ce seul indicateur, nous avons confiance dans ces résultats du fait de la vaste étendue des audits et de la complexité et de l'importance des risques associés aux activités contrôlées (On trouvera au tableau 2 la répartition des notes attribuées par région et par thème).

Tableau 1

Comparaison des notes attribuées dans les rapports d'audit, 2016-2018

| | Sans réserve | Avec réserve mineure | Avec réserve majeure | Défavorable | Rapports non notés/ consultatifs | Total-tous rapports | Total-rapports notés |
|-----------------------------|--------------|----------------------|----------------------|-------------|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| 2018 | 2 | 12 | 2 | 1 | 0 | 17 | 17 |
| <i>Pourcentage du total</i> | 12 % | 70 % | 12 % | 6 % | | | 100 % |
| 2017 | 0 | 14 | 6 | 0 | 10 | 30 | 20 |
| <i>Pourcentage du total</i> | 0 % | 70 % | 30 % | 0 % | | | 100 % |
| 2016 | 4 | 13 | 3 | 2 | 1 | 23 | 22 |
| <i>Pourcentage du total</i> | 18 % | 59 % | 14 % | 9 % | | | 100 % |

16. **Taux d'exécution des mesures convenues** : Le Bureau évalue périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures convenues par l'administration et s'efforce de déterminer si les mesures prises sont appropriées et suffisantes pour atténuer les risques mis en évidence par les audits. Ces évaluations sont généralement effectuées à distance, mais quelquefois lors de visites sur place, surtout lorsqu'une opinion défavorable a été formulée ou lorsqu'une opération déjà contrôlée fait encore l'objet d'un audit en raison des changements subis par son profil de risque.

17. Il ressort de l'évaluation par le Bureau des mesures prises par l'administration que, dans l'ensemble, des efforts louables ont été faits pour que les mesures convenues soient appliquées dans les délais. Bien qu'il soit encore trop tôt pour que les mesures

convenues dans les rapports d'audit publiés en 2018 soient intégralement exécutées², le Bureau est convaincu que le taux d'exécution des mesures convenues est plus élevé que jamais. Au 31 décembre 2018, le taux d'application des recommandations d'audit était de 99,6 % pour les rapports publiés en 2013, de 100 % pour les rapports publiés en 2014, de 99,4 % pour les rapports publiés en 2015, de 99,3 % pour ceux publiés en 2016, de 95,4 % pour ceux publiés en 2017 et de 20,9 % pour ceux publiés en 2018. À la fin de l'année, il n'y avait que sept mesures convenues en attente de mise en œuvre pendant plus de 18 mois à compter de la date des différents rapports finaux. En règle générale, ces mesures exigent l'émission de nouvelles politiques et la mise en place de nouveaux systèmes. L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces mesures fait l'objet d'un rapport trimestriel au Directeur général. En 2018, celui-ci a continué d'assurer le suivi auprès des responsables concernés afin d'accélérer la mise en œuvre des recommandations en suspens depuis longtemps.

III. Mandat

18. Les buts, pouvoirs et attributions du Bureau de l'audit interne et des investigations sont définis dans sa charte (mai 2012), qui a été approuvée par le Directeur général. Le Bureau a pour mission de fournir des services indépendants et objectifs d'assurance et de conseil destinés à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'UNICEF. Les audits internes y parviennent en adoptant une démarche systématique et disciplinée pour évaluer si les procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme fournissent une assurance raisonnable que :

- a) Les programmes, plans et objectifs opérationnels ont été réalisés ;
- b) Les ressources ont été obtenues de façon économique et utilisées efficacement ;
- c) Les actifs ont été protégés ;
- d) Les activités respectent les règlements, les règles, les politiques, les procédures, les directives, les instructions et les contrats importants ; et
- e) L'information financière, de gestion et opérationnelle a été exacte, fiable et opportune.

19. Les enquêtes aident l'UNICEF à promouvoir la responsabilisation. Pour ce faire, des enquêtes sont menées afin d'examiner et de déterminer la véracité des allégations de faute, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement et d'atteintes sexuels, ainsi que de pratiques frauduleuses et de corruption impliquant des fonctionnaires de l'UNICEF et des tiers.

IV. Indépendance

20. Conformément à leurs mandats :

- a) Le Directeur du Bureau a continué de rendre compte au Directeur général de la planification et de l'exécution des activités du Bureau ;
- b) Le Directeur général a veillé à ce que le Bureau dispose du personnel et du budget nécessaires pour s'acquitter de sa mission ;

² Au 31 décembre 2018, 21 % seulement des mesures convenues dans les rapports publiés en 2018 avaient été appliquées. La majorité de ces rapports avaient été publiés au cours des troisième et quatrième trimestres de 2018.

c) Le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué de fournir des conseils indépendants au Directeur général ;

d) Le Bureau rend compte de manière indépendante au Conseil d'administration de ses conclusions et préoccupations.

21. Le Bureau confirme qu'en 2018, il n'a subi aucune ingérence de la part de l'administration pour déterminer l'étendue de son audit interne et de ses enquêtes, effectuer son travail et communiquer ses résultats.

V. Normes professionnelles

22. Le Bureau mène ses travaux d'audit interne conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, qui ont été adoptées par les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies (UN-RIAS) en juin 2002.

23. Le Bureau maintient un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité comprenant des auto-évaluations continues du travail accompli. Il devrait également faire l'objet d'une évaluation externe de la qualité en 2019, après avoir été soumis à une évaluation précédente en 2013.

24. Le Bureau mène ses enquêtes conformément aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête, qui ont été approuvés par la dixième Conférence des enquêteurs internationaux en 2009, et conformément aux principes de procédure régulière énoncés au chapitre X du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

25. Conformément à la décision 2018/12 du Conseil d'administration, le Bureau a le plaisir de rendre compte à l'annexe III de ses résultats au regard des principaux indicateurs.

VI. Réseau professionnel

26. Le Bureau est demeuré un membre actif d'UN-RIAS et des institutions financières multilatérales et d'autres organisations intergouvernementales associées, ainsi que des représentants des Services d'enquête du système des Nations Unies (UN-RIS).

27. En 2018, le Bureau a assisté à des conférences d'UN-RIAS et participé régulièrement à ses activités pour examiner des questions d'intérêt commun et renforcer davantage les services de contrôle interne au sein du système des Nations Unies.

28. Le Directeur adjoint/responsable adjoint et un autre fonctionnaire du Bureau ont assisté à la conférence annuelle d'UN-RIS en octobre 2018 et participé à la réunion du Comité permanent interorganisations en novembre 2018 sur le renforcement des capacités d'enquête dans tout le système des Nations Unies pour traiter les allégations d'exploitation sexuelle, d'atteintes et de harcèlement sexuels. Sous les auspices d'UN-RIS, le Bureau a poursuivi son engagement en faveur de l'élaboration de principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquêtes sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

29. En 2018, le Bureau a rencontré des représentants du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour coordonner la planification des travaux et les résultats de haut niveau, afin d'éviter les lacunes ou les chevauchements dans la couverture des assurances.

30. Le Bureau a engagé des échanges de vues formels et informels avec d'autres fonctions de contrôle interne de l'UNICEF et des organes de contrôle des donateurs en vue de promouvoir la coopération et la collaboration.

VII. Ressources

31. En 2018, le Bureau disposait d'un budget de 7 010 000 dollars, dont 97 % avaient été dépensés en fin d'année. Comme les années précédentes, les principales catégories de dépenses étaient les traitements du personnel (77 %), les voyages (10 %), les consultants (5 %) et autres (8 %). Le Bureau a engagé des consultants pour appuyer les enquêtes liées à la fraude et le recrutement de son directeur. Ces services de consultant ont coûté au total 335 668 dollars. Les frais de voyage comprenaient les frais de voyage du personnel chargé des audits et des enquêtes (631 658 dollars) et les frais de voyage des six membres du Comité consultatif (89 364 dollars).

32. Au début de 2018, le Bureau comptait 38 postes autorisés. Il s'agissait des postes de directeur, de directeur adjoint, de 21 auditeurs, de 12 enquêteurs et de 3 agents des services généraux. L'UNICEF avait prévu de créer un avant-poste du Bureau à Budapest avec 11 des 38 postes autorisés (6 auditeurs, 4 enquêteurs et 1 agent des services généraux). Toutefois, à la suite de la forte augmentation du nombre d'allégations de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir après mars 2018, il a été décidé d'annuler la création de l'antenne, de pourvoir tous les postes à New York et d'examiner la faisabilité d'une décentralisation beaucoup plus large du Bureau. Après avoir évalué le financement des postes qui seraient basés à New York, il a été décidé de ramener le nombre de postes autorisés à 37. Par la suite, en octobre 2018, le Directeur général a approuvé la création de quatre postes supplémentaires pour renforcer la capacité d'investigation du Bureau, portant ainsi le nombre total de postes approuvés à 41 au 31 décembre 2018.

33. Principalement en raison de postes vacants, y compris le poste de directeur, qui est devenu vacant en juillet 2018, le Bureau n'a utilisé que 65 % des postes autorisés en 2018, soit l'équivalent de 13 des 20 postes d'audit interne et 7 des 11 postes d'enquêteur. Cette situation s'explique essentiellement par des démissions/réaffectations et des retards inévitables dans le recrutement pour pourvoir des postes vacants (comme il est expliqué au paragraphe 31 ci-dessus). À l'issue d'un processus de recrutement intensif, le Bureau est désormais bien placé pour pourvoir tous les postes vacants d'ici le deuxième trimestre de 2019, y compris celui du directeur.

34. Le Bureau est heureux d'annoncer qu'il disposait de ressources suffisantes pour mener à bien son mandat en 2018.

VIII. Plan de travail

35. Le plan de travail du Bureau pour 2018 lui a permis de s'acquitter avec efficacité et efficience des responsabilités qui lui incombent en vertu du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF : renforcer la pertinence et l'efficacité du système des contrôles internes et formuler des recommandations propres à renforcer sa gestion des risques. À cette fin, le plan de travail comportait des activités d'audit qui ont été menées dans l'ensemble de l'UNICEF – recrutement du personnel, gestion des activités de vaccination, gestion des données de référence, et informatique et cybersécurité.

36. Comme les années précédentes, une série d'activités et de contributions ont aidé le Bureau à comprendre le profil de risque et les besoins de l'UNICEF en matière d'assurance. Il s'agissait notamment d'examen sur dossier de documents clés et de réunions en personne ou par téléphone avec des cadres supérieurs de l'UNICEF, des avis et conseils du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la collaboration avec le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et UN-RIAS.

37. Le plan de travail pour 2018 a été dominé par les audits des bureaux de pays, en raison du fait que le programme de l'UNICEF est en grande partie élaboré et exécuté par ces bureaux. Il s'agissait de 33 missions, dont 22 audits de bureaux de pays, 5 audits d'opérations en cours d'exécution au siège et sur le terrain, 2 audits réalisés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, 1 audit spécial et 3 missions consultatives.

38. Conformément à la décision 2018/12 du Conseil d'administration, le Bureau a évalué la possibilité de mener des travaux de manière à fournir l'assurance que, en matière de protection et de défense des enfants, des méthodes efficaces et cohérentes sont suffisamment ancrées et généralisées dans l'ensemble de l'UNICEF. L'évaluation a relevé un nombre considérable de nouvelles initiatives en cours et de mesures mises en place par l'UNICEF en matière de protection et de défense des enfants. Il s'agit notamment de la création d'une unité de protection de l'enfance chargée d'élaborer un cadre de protection. Dans l'ensemble, l'évaluation a conclu que l'UNICEF était bien partie pour élaborer une méthode permettant d'intégrer et de généraliser la protection et la défense des enfants dans l'ensemble de ses activités. Toutefois, il était encore trop tôt en 2018 pour qu'une assurance puisse être donnée sur les activités mises en œuvre. Il a donc été décidé que le Bureau entreprendrait des activités consultatives en 2019 pour accompagner l'administration dans la mise en place de structures appropriées et contrôlables.

IX. Résultats de l'audit interne

39. En 2018, le Bureau a publié 24 rapports de mission, auxquels s'ajoutent 7 audits à diverses étapes de la préparation de rapports en fin d'année.

A. Répartition des conclusions d'audit

40. Le Bureau formule une conclusion d'audit globale fondée sur les résultats d'un audit, comme expliqué dans la section II ci-dessus. Quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des rapports d'audit interne publiés en 2018 ont été jugés satisfaisants (c'est-à-dire avec une opinion sans réserve ou avec réserve mineure). La répartition entre les régions était la suivante.

Tableau 2

Répartition des conclusions des audits, par région de l'UNICEF et domaine thématique

| Région de l'UNICEF/ Domaine d'audit | Nombre d'audits | Nombre de conclusions sans réserve | Nombre de conclusions avec réserve mineure | Nombre de conclusions avec réserve majeure | Nombre de conclusions défavorables |
|--------------------------------------|-----------------|------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
| Audits de bureaux de pays | | | | | |
| Afrique de l'Est et Afrique australe | 4 | 0 | 4 | 0 | 0 |

| <i>Région de l'UNICEF/ Domaine d'audit</i> | <i>Nombre d'audits</i> | <i>Nombre de conclusions sans réserve</i> | <i>Nombre de conclusions avec réserve mineure</i> | <i>Nombre de conclusions avec réserve majeure</i> | <i>Nombre de conclusions défavorables</i> |
|--------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Asie de l'Est et Pacifique | 3 | 0 | 2 | 0 | 1 |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord* | 3 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| Afrique de l'Ouest et du Centre | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Europe et Asie centrale | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Asie du Sud | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Audits thématiques</i> | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 |
| Total | 17 | 2 | 12 | 2 | 1 |

B. Conclusions notables des audits internes des bureaux de pays

Gestion du programme

41. L'UNICEF collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires pour élaborer et exécuter ses programmes de pays. Les principaux aspects de la programmation sont les suivants : préparation (planification du programme), mise en œuvre, identification et gestion des contributions, suivi, communication des résultats et évaluation. Les audits des bureaux de pays ont visé à s'assurer de l'existence de procédures suffisantes et efficaces de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sur les principaux aspects des programmes. Les audits ont permis d'identifier de bonnes pratiques de gestion. Toutefois, ils ont également mis en évidence des domaines dans lesquels des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour mieux gérer les risques qui pèsent sur l'obtention de résultats pour les enfants. Certaines des principales mesures convenues par les bureaux de pays sur la base des audits consistaient à :

a) Veiller à ce que les principaux éléments des produits du plan de travail soient spécifiques, mesurables et assortis de délais ; assurer l'alignement entre les différents niveaux des plans de travail des bureaux de zone et des bureaux de pays, et renforcer la responsabilisation conjointe au niveau décentralisé ;

b) Étayer par des documents les sources de données et les méthodes servant à obtenir les données de planification ; analyser les lacunes dans les données et élaborer un plan d'action pour combler ces lacunes ; renforcer la collecte et l'analyse des données sur l'action humanitaire ;

c) Renforcer les éléments suivants : qualité des activités d'assurance et de suivi dans le cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en général, et plus particulièrement dans le cas des partenaires d'exécution dont les lacunes persistantes ont été relevées ; évaluation des capacités des organisations non gouvernementales locales ; visites programmatiques, vérifications par sondage, rapports d'audit et contrôle régulier de ces recommandations ; consignation par écrit des résultats cumulés obtenus pour chaque produit lié aux réalisations du programme de pays ; et qualité du contrôle par un tiers ;

d) Renforcer les contrôles de la gestion des dons et la supervision des rapports des donateurs ; permettre la fourniture de données ventilées dans la mesure du possible ; renforcer les méthodes d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'obtention de résultats ;

e) Veiller à ce que les évaluations planifiées soient réalisées en temps voulu, soient de qualité suffisante et servent à l'élaboration du nouveau programme de pays.

Gestion des risques

42. La politique de gestion du risque institutionnel de l'UNICEF est en cours de révision. Toutefois, la version actuelle (2009) exige que les bureaux procèdent à une auto-évaluation des risques et des contrôles, consistant en une procédure structurée et systématique d'évaluation des risques qui pèsent sur la réalisation des objectifs et des résultats prévus d'un bureau et l'intégration des mesures visant à gérer ces risques aux plans et procédures de travail. En août 2018, la Division de la gestion financière et administrative a publié la stratégie de lutte contre la fraude de l'UNICEF et a ensuite organisé une formation sur son application dans l'ensemble de l'organisme.

43. Les audits internes des bureaux de pays effectués par le Bureau ont relevé de bonnes pratiques de gestion des risques. Toutefois, ils ont également déterminé les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour mieux gérer les risques. Certaines des mesures convenues consistaient à :

a) Améliorer la préparation des évaluations des risques et établir l'obligation de rendre compte du contrôle et de la mise en œuvre en temps voulu des mesures d'atténuation des risques ;

b) Appliquer l'obligation d'étayer par des documents les exceptions aux principales dispositions des politiques de l'organisme, en particulier lorsque les risques sont considérés comme élevés ;

c) Approfondir l'évaluation des activités spécifiques aux risques, en consultation avec les collectivités bénéficiaires et les parties prenantes concernées, pour mieux comprendre les obstacles et adapter les programmes en conséquence ;

d) Renforcer l'évaluation du risque de fraude et de corruption dans les programmes et autres activités opérationnelles ; et

e) Renforcer l'équipe de gestion du pays pour la rendre plus efficace en matière de supervision de la gestion des risques.

Responsabilité de l'UNICEF à l'égard des populations touchées

44. L'action humanitaire est coordonnée par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, instance à laquelle participent les principaux partenaires humanitaires des Nations Unies et d'autres organisations intervenant dans des situations d'urgence. Dans sa programmation sur le terrain, l'UNICEF applique le dispositif de responsabilisation du Comité permanent interorganisations à l'égard des populations touchées. L'UNICEF exige que, dans les situations de stabilité et de crise, les efforts visant à accroître la responsabilisation soient mis en œuvre systématiquement et dans tous les secteurs. En mai 2018, les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du siège ont convenu d'une étude de viabilité et d'un plan d'action pour le renforcement de la responsabilisation envers les populations touchées dans l'ensemble de l'organisme.

45. En 2018, les audits internes de cinq bureaux de pays ont cherché à déterminer si ces bureaux avaient tenu compte du dispositif de responsabilisation envers les populations touchées dans la conception, l'exécution et le contrôle des programmes, et si des

mécanismes adéquats et appropriés avaient été établis pour recueillir les réactions de ces populations.

46. Les audits ont relevé un certain nombre de pratiques positives et de possibilités d'améliorer la responsabilité de l'UNICEF à l'égard des populations touchées. Dans un bureau de pays, l'audit a noté que les mécanismes de rétroaction sur la responsabilité à l'égard des populations touchées n'avaient été intégrés que dans certains plans de travail et que le dispositif de contrôle ne faisait pas expressément mention des mécanismes de rétroaction des collectivités. Un autre bureau s'était appuyé sur le mécanisme interorganisations de plainte et de rétroaction à l'intention des bénéficiaires, qui s'est révélé être un moyen efficace de recevoir, de partager et de traiter les informations. Dans un autre bureau de pays, l'audit a permis de constater que le bureau avait mis en œuvre certains aspects du dispositif de responsabilisation envers les populations touchées, mais qu'il n'avait pas encore adopté et intégré des méthodes cohérentes et intégrées. Un bureau avait inclus des dispositions dans les accords avec les partenaires d'exécution pour faire en sorte que le dispositif de responsabilisation envers les populations touchées soit appliqué ; toutefois, la qualité de ces dispositifs n'était pas toujours la même selon les partenaires et les réactions des populations touchées n'avaient pas été systématiquement prises en compte dans la procédure d'élaboration des programmes.

47. À la suite de ces audits, les bureaux sont convenus de prendre les mesures voulues pour renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées, notamment : a) l'identification des principaux services/programmes à évaluer, l'analyse des lacunes en matière de rétroaction, la détermination des moyens les mieux appropriés pour recueillir les réactions et refléter les résultats obtenus dans les programmes ; b) l'analyse des réactions des collectivités, l'accent étant mis sur les principaux programmes, et l'utilisation des résultats pour déterminer s'il est nécessaire d'instituer des mécanismes supplémentaires de rétroaction et de plaintes ; c) l'intégration dans le plan de gestion annuel des activités liées aux collaborations prioritaires convenues pour le dispositif de responsabilisation à l'égard des populations touchées et la formulation d'indicateurs appropriés pour évaluer régulièrement l'utilisation des mécanismes de rétroaction et de plaintes ; et d) le renforcement des méthodes de responsabilisation à l'égard de ces populations.

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le mauvais traitement sur le lieu de travail

48. Les audits ont analysé les mesures prises par les bureaux de pays en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir. Les audits ont recommandé aux bureaux d'élaborer une stratégie globale de mise en œuvre de ces mesures conformément aux directives institutionnelles ; d'élaborer des orientations sur l'ampleur et la durée du soutien que les bureaux de pays doivent apporter aux victimes ; de renforcer les capacités des coordonnateurs ; d'accélérer les efforts pour former leurs partenaires d'exécution à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; de déployer les mécanismes locaux de traitement de plaintes comme fondement pour actualiser le plan d'action pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En 2018, les auditeurs ont également reçu une formation sur la « culture de l'audit », et le Bureau étudiera les moyens les plus efficaces d'évaluer cette culture à travers les audits prévus en 2019.

Approvisionnement, logistique et gestion des actifs

49. La gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique à l'UNICEF est essentielle pour s'assurer que les fournitures essentielles achetées (y compris les produits vitaux) parviennent aux enfants en temps voulu et de manière rentable et pour

réduire le risque de gaspillage. Bien que les contrôles aient généralement été jugés efficaces, les audits ont débouché sur plusieurs mesures convenues, dont les suivantes qui consistent à :

- a) Examiner les obstacles et goulets d'étranglement qui empêchent d'améliorer la planification et la distribution des achats, éviter les ruptures de stock et obtenir la confirmation de la réception des marchandises ;
- b) Renforcer le recrutement et la gestion des consultants individuels (notamment en utilisant des études de marché ciblées pour actualiser la base de données sur les prestataires de services) ;
- c) Renforcer la planification et le contrôle des projets de construction ;
- d) Assurer une assurance adéquate (couvrant les risques d'incendie et autres risques) pour les locaux et leur contenu ;
- e) Rapprocher les données des rapports des inventaires physiques avec celles des registres du système ;
- f) Améliorer le contrôle des commandes en cours et des entrées de marchandises.

Sûreté et sécurité

50. La sûreté et la sécurité du personnel sont d'une importance capitale, en particulier lorsqu'il travaille dans des zones géographiques à haut risque, par exemple en raison de conflits en cours ou de risques sanitaires. Les audits ont débouché sur plusieurs mesures convenues, dont les suivantes consistant à :

- a) Mettre en œuvre un processus efficace pour s'assurer que l'approbation des autorisations de voyage est assujettie à une habilitation de sécurité ;
- b) Énoncer clairement l'appétence de l'organisme pour le risque quand il coordonne ses activités de programme avec l'armée ;
- c) Veiller à ce que le personnel de l'UNICEF ait une connaissance suffisante de l'évaluation de l'importance relative du programme et de son application.

C. Conclusions notables des audits thématiques et des audits des divisions/bureaux du siège

Gestion des données de référence des fournisseurs

51. Les données de référence des fournisseurs sont essentielles au traitement des opérations dans le progiciel de gestion intégré de l'UNICEF, VISION. Ce système comprend sept types clefs de données de référence : fournisseur, banque, client, ressources humaines, dons, articles et grand livre, soit environ 650 000 données de référence, dont 39 % du total concernent les fournisseurs. Les données de référence des fournisseurs servent à traiter les commandes et les engagements pour les biens et services et à effectuer les paiements correspondants, et constituent donc un domaine à haut risque de fraude et autres irrégularités. Toutefois, si elles sont correctement gérées et maintenues, les données de référence des fournisseurs peuvent constituer une source d'information précieuse pour la prévention et/ou la détection rapide des fraudes et autres irrégularités.

52. Le Bureau a procédé à un audit de la gestion des données de référence des fournisseurs, en mettant l'accent sur la gouvernance, la création et la tenue à jour des données de référence des fournisseurs et la gestion et le contrôle de leur accès. L'audit a porté sur les activités connexes exécutées par 5 divisions et bureaux du siège et les

10 bureaux de pays ayant le plus grand nombre de données de référence des fournisseurs.

53. L'audit a permis de relever un certain nombre de pratiques positives, notamment la centralisation au Centre mondial des services partagés des activités de création et de tenue à jour des données de référence des fournisseurs, ce qui a amélioré la responsabilisation en matière de qualité des données. Des procédures opérationnelles permanentes avaient été mises en place pour la création et la tenue à jour des données de référence des fournisseurs dans tous les bureaux, et un certain nombre d'opérations de nettoyage avaient été menées, ce qui avait abouti à la désactivation des milliers de dossiers inactifs ou faisant double emploi.

54. L'audit a également permis de déterminer les domaines dans lesquels d'autres mesures étaient nécessaires pour mieux gérer les risques liés aux données de référence des fournisseurs. À la suite de l'audit, l'administration a convenu, entre autres mesures, de mettre en place et d'appliquer une politique et des procédures désignant clairement les propriétaires des données et définissant leurs rôles et responsabilités, d'indiquer des critères précis en matière de création et de tenue à jour des données de référence des fournisseurs, d'examiner et de donner des orientations en matière d'utilisation des fonctions « fournisseur occasionnel », « destinataires de paiement autorisés », « destinataires de paiement divergents » et « destinataires de paiement dans la pièce » dans le système VISION, et de concevoir et d'exécuter une stratégie pour nettoyer les fiches fournisseurs.

Recrutement de personnel

55. Le 7 décembre 2016, une nouvelle politique de sélection du personnel a été introduite, avec pour date d'entrée en vigueur le 1^{er} février 2017. La nouvelle politique délègue l'approbation des recrutements aux responsables de recrutement ; elle renforce l'utilisation des groupes de talents comme méthode de recrutement privilégiée, encourage des méthodes d'entretien souples et les réaffectations et transferts latéraux. L'objectif est d'améliorer la qualité et la diversité générales des talents de l'UNICEF grâce à un processus de recrutement plus simple, plus rapide et mieux ciblé. Au moment de l'audit en septembre 2018, l'effectif global s'élevait à 14 097 personnes. L'UNICEF recrute son personnel selon plusieurs méthodes : sélection par voie de concours avec publication des avis de vacance de poste, sélection directe parmi les groupes de talents, réaffectations latérales, recrutement auprès d'une source unique et décision de l'administration. La Division des ressources humaines a indiqué que, pour le semestre se terminant le 30 juin 2018, l'UNICEF avait traité 1 289 demandes de recrutement de personnel, et les recrutements par voie de concours ont représenté plus de 55 % du total.

56. L'audit des recrutements de personnel à l'UNICEF a porté sur la conception des stratégies, politiques, procédures et outils de gestion des ressources humaines de l'organisme en matière de recrutement. C'était là l'une des principales responsabilités de la Division des ressources humaines. L'audit a également porté sur l'application des stratégies, politiques, procédures et outils de recrutement par les cadres hiérarchiques de l'UNICEF et sur le processus d'intégration du personnel. Ce processus fait partie des principales responsabilités du GSSC à Budapest.

57. Dans chacun des domaines couverts, l'audit a mis en évidence plusieurs pratiques positives. D'une manière générale, l'audit a montré que la Division des ressources humaines avait déployé des efforts louables pour consolider et améliorer le recrutement au sein de l'UNICEF. Toutefois, il y avait plusieurs domaines importants où il était nécessaire de prendre d'autres mesures pour mieux gérer les risques qui limitent le recrutement efficient et efficace. Certaines de ces mesures consistent à :

a) Procéder à un examen complet pour recenser tous les éléments restants de la réforme des recrutements et mettre en œuvre un plan d'action assorti d'un calendrier et de ressources pour renforcer la capacité des bureaux à assurer la mise en œuvre effective de la réforme ;

b) Examiner et mettre au point le mandat du Groupe du suivi et de l'évaluation du recrutement, renforcer la séparation des tâches au cours de la procédure de recrutement et revoir et, le cas échéant, rajuster les listes de contrôle utilisées par le personnel des ressources humaines dans cette procédure ;

c) Préciser les responsabilités en matière de développement stratégique des groupes de talents, fournir des orientations détaillées sur l'utilisation de ces groupes, envisager des améliorations aux systèmes automatisés pour afficher les informations les plus récentes sur les candidats, et renforcer le contrôle et la supervision des groupes de talents ;

d) Examiner l'application du modèle de partenariat en matière de ressources humaines pour s'assurer qu'il répond le mieux aux besoins de l'UNICEF et donner des orientations sur son utilisation.

Activités de vaccination

58. La Feuille de route de l'UNICEF pour la vaccination 2018-2030 énonce les priorités de l'organisme concernant la vaccination à la fin de 2030, en particulier le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF. La feuille de route complète la Stratégie de l'UNICEF pour la santé 2016-2030, qui énonce les priorités organisationnelles en matière de vaccination et décrit comment ces priorités contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques primordiaux en matière de santé et au renforcement des systèmes de santé. En 2017, l'UNICEF a acheté des vaccins pour tous les types de maladies évitables pour un coût de 1,3 milliard de dollars (1,6 milliard en 2016)³.

59. Le Bureau a effectué un audit de la vaccination à l'UNICEF pour évaluer l'adéquation et l'efficacité des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle liées à la gestion des activités de vaccination. L'audit a porté sur les activités liées à la vaccination dans les villes sièges et a examiné la mise en œuvre des activités de vaccination dans trois pays à titre d'études de cas.

60. L'audit a permis de constater de nombreuses réalisations et pratiques positives. L'UNICEF avait joué un rôle crucial dans la mobilisation de fonds, l'achat et la distribution de vaccins, de matériel et de fournitures, et le renforcement des capacités des gouvernements en matière de planification et de suivi des activités de vaccination et d'établissement de rapports à ce sujet, de renforcement de la gestion des installations de la chaîne de froid et de la manutention des vaccins. L'UNICEF avait également appuyé les stratégies de communication et les efforts de mobilisation sociale visant à susciter une demande de vaccination et à en accroître l'accès et la couverture. Au niveau des bureaux de pays de l'UNICEF, il existait de bons mécanismes de coordination avec les principaux partenaires, notamment pour la planification et la livraison des vaccins aux magasins centraux des gouvernements. Le bureau de pays visité a augmenté la couverture vaccinale en recourant à des méthodes novatrices, notamment en collaborant avec les établissements d'enseignement et les médias indépendants pour rendre compte de manière responsable des effets de la vaccination.

³ UNICEF, *Rapport annuel des approvisionnements 2017*, p. 48, et *Rapport annuel des approvisionnements 2016*, p. 48.

61. Toutefois, l'audit a mis en exergue des domaines dans lesquels des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour mieux gérer les risques liés aux activités de vaccination. Deux de ces mesures, qui étaient mises en œuvre à titre hautement prioritaire, consistaient à : i) échanger avec les donateurs et les principaux partenaires – de préférence dans les propositions et les accords de don pertinents – des informations détaillées sur les politiques harmonisées concernant les transferts de fonds, y compris les risques pour la gestion des fonds acheminés par l'UNICEF et les responsabilités et obligations connexes ; et ii) expliquer aux donateurs les risques supplémentaires liés à l'exécution des activités de vaccination dans les pays dont les capacités et systèmes sont très faibles (par exemple, pays en situation humanitaire), et convenir des obligations et responsabilités dans ces pays.

X. Publication des rapports d'audit interne

62. Au 31 décembre 2018, tous les rapports d'audit interne devant être publiés l'ont été. Aucun rapport n'a été soustrait à la publication. Tous les rapports d'audit interne publiés à ce jour peuvent être consultés à l'adresse suivante : <www.unicef.org/auditandinvestigation>.

XI. Résultats des enquêtes

63. Le Bureau évalue les informations faisant état d'éventuels cas de pratiques frauduleuses et de fautes impliquant des fonctionnaires de l'UNICEF, des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, des consultants ou des prestataires institutionnels, et mène des enquêtes à leur sujet. Les résultats de ces enquêtes sont transmis aux divisions compétentes, accompagnés de pièces justificatives pour aider l'administration à décider des mesures pertinentes qui doivent être prises.

A. Gestion des dossiers

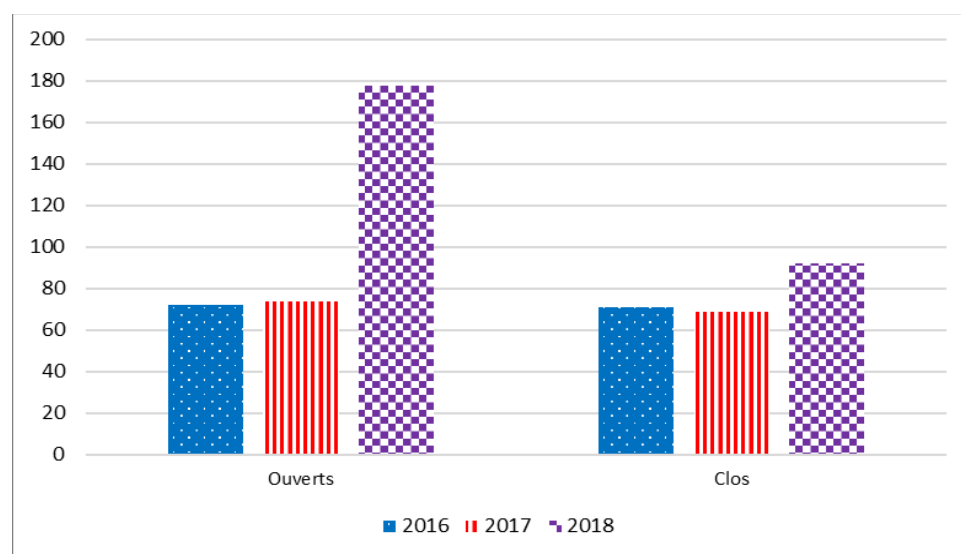
64. Le Bureau reçoit les rapports qui lui sont soumis pour examen par divers moyens. Le personnel de l'UNICEF peut également signaler tous les cas en toute confidentialité : i) en personne ; ou ii) par courrier électronique à l'un quelconque des enquêteurs du Bureau ; ou iii) par une ligne d'assistance téléphonique réservée aux plaintes via l'adresse électronique integrity1@unicef.org, qui relie l'appelant à un enquêteur au Bureau. Des travaux sont en cours pour permettre au Bureau de disposer d'un centre d'appel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en 2019, qui recevra les plaintes dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En 2019, le Bureau améliorera également son système de gestion des dossiers pour mieux suivre et analyser l'origine des plaintes.

65. En 2018, le Bureau a géré 226 affaires, soit 95 % de plus qu'en 2017 (voir le tableau 3). Cela comprend 48 dossiers reportés de l'année précédente et 178 allégations reçues en 2018 qui ont été jugées suffisamment solides pour mériter l'ouverture d'une enquête. Avec 178 dossiers ouverts en 2018, le Bureau a enregistré une augmentation moyenne de 144 % du nombre de dossiers ouverts par rapport à 2016 (72) et 2017 (74), comme indiqué à la figure I. En fin 2018, 93 dossiers avaient été clos (contre 69 en 2017).

Tableau 3
Dossiers gérés en 2018

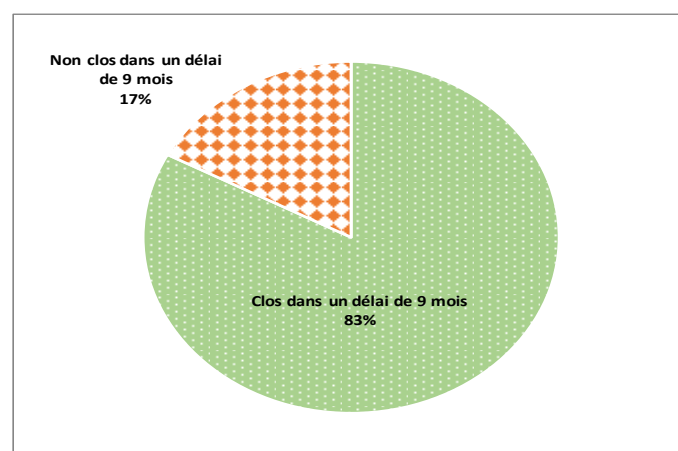
| État des dossiers | Nombre de dossiers |
|---------------------------------------------------|--------------------|
| Dossiers reportés au 1 ^{er} janvier 2018 | 48 |
| Dossiers ouverts pendant l'année | 178 |
| Nombre total de dossiers | 226 |
| Dossiers clos en cours d'année | (93) |
| Dossiers en cours au 31 décembre 2018 | 133 |

Figure 1
Dossiers ouverts et clos, 2016-2018



66. En 2018, le Bureau a classé 77 affaires sur 93 (82 %) dans un délai de neuf mois, comme indiqué à la figure II. En 2017, cette proportion était de 67 %. Le temps consacré par le Bureau à chaque affaire était de 5,5 mois en moyenne au cours de l'année 2018.

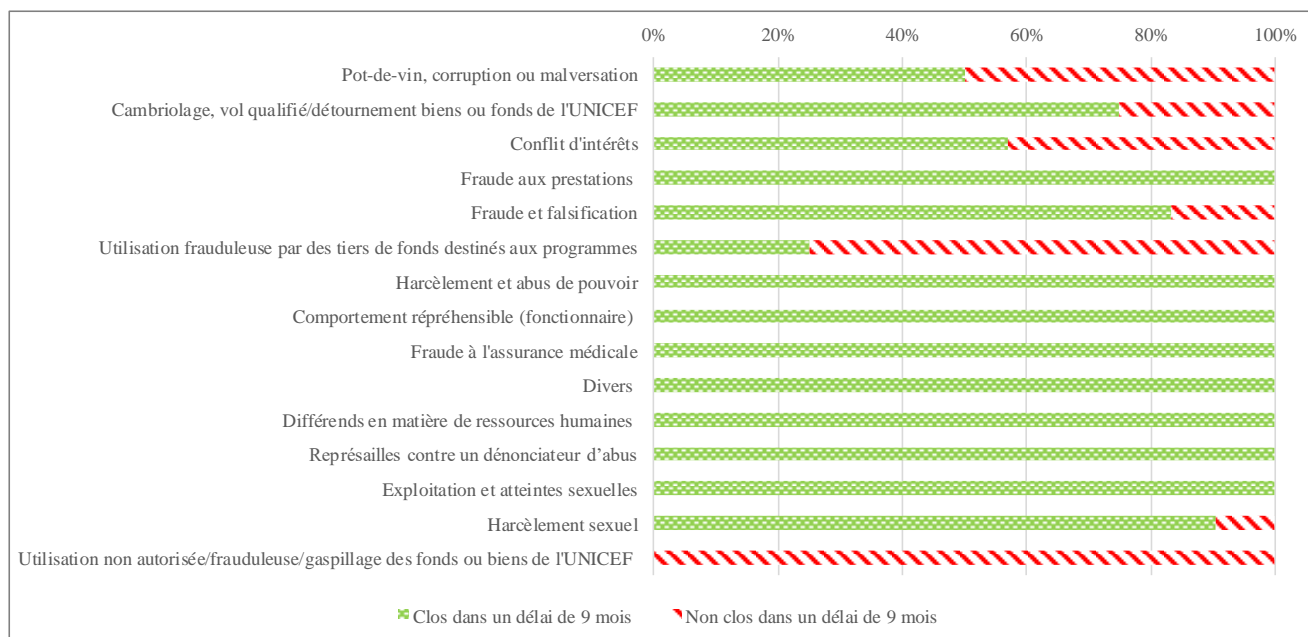
Figure II
Pourcentage de dossiers clos dans un délai de 9 mois en 2018



67. La figure III montre le pourcentage des dossiers clos dans un délai de 9 mois, par type d'affaires. Cela montre que la durée d'ouverture dépend d'un nombre de facteurs, notamment la nature de l'affaire (par exemple, tous les dossiers de harcèlement et d'exploitation sexuels ont été clos dans les neuf mois) et de son degré de complexité (ainsi, les affaires de fraude mettant en cause des partenaires externes tendent à durer plus longtemps que celles qui concernent les droits à prestation des fonctionnaires).

Figure III

Pourcentage de dossiers clos dans un délai de 9 mois, par type d'affaire, 2018



B. Analyse des dossiers ouverts

68. En 2018, le Bureau a ouvert 178 nouveaux dossiers, qui sont ventilés en fonction de la nature de l'allégation au tableau 4. La catégorie la plus nombreuse est celle du harcèlement et de l'abus de pouvoir, avec 62 dossiers (contre 2 en 2017), suivie de celle du harcèlement sexuel, avec 29 dossiers (contre 4 en 2017⁴), ce qui témoigne de la détermination de l'organisme à mettre fin à ces formes de faute et à créer une culture de confiance et de sécurité. Le nombre de dossiers de fraude présumée impliquant une utilisation abusive des fonds du programme par des tiers (partenaires d'exécution, fournisseurs, etc.) a diminué, avec 12 dossiers (contre 20 en 2017).

⁴ Le rapport annuel 2017 fait état de six dossiers classés dans la catégorie « harcèlement sexuel et exploitation sexuelle », dont trois sont classés dans la catégorie « harcèlement sexuel ». Un dossier enregistré à l'origine en 2017 comme « comportement répréhensible (fonctionnaire) » a été changé en « harcèlement sexuel » à l'issue de l'enquête en 2018.

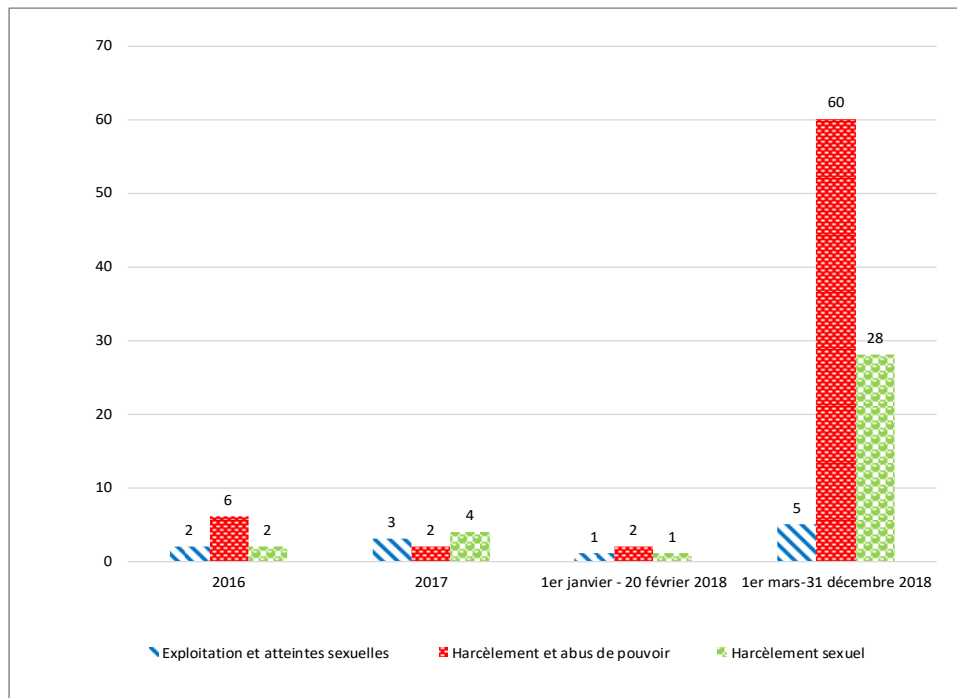
Tableau 4
Dossiers ouverts, par catégorie

| | <i>Nombre de dossiers</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Pot-de-vin, corruption ou malversation | 3 |
| Cambriolage, vol qualifié ou détournement de biens ou de fonds appartenant à l'UNICEF | 11 |
| Conflit d'intérêts | 8 |
| Fraude aux prestations | 3 |
| Fraude et falsification | 10 |
| Utilisation frauduleuse par des tiers de fonds destinés aux programmes | 12 |
| Irrégularités de gestion graves | 2 |
| Harcèlement et abus de pouvoir | 62 |
| Comportement répréhensible (fonctionnaire) | 13 |
| Fraude à l'assurance médicale | 4 |
| Différends en matière de ressources humaines | 5 |
| Irrégularités dans le processus d'achat | 5 |
| Représailles | 2 |
| Exploitation et atteintes sexuelles | 6 |
| Harcèlement sexuel | 29 |
| Utilisation non autorisée ou frauduleuse ou gaspillage des fonds destinés aux programmes | 2 |
| Plainte déposée de mauvaise foi | 1 |
| Total | 178 |

69. En 2018, le Bureau a remarqué une augmentation rapide du nombre de cas signalés, à la suite de la réaffirmation par le Directeur général de son engagement en faveur d'une politique de tolérance zéro pour mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sur le lieu de travail. Par rapport à 2016 et 2017, il y a eu une nette augmentation de ces catégories (voir fig. IV).

Figure IV

Ouverture de dossiers d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel et de harcèlement et abus de pouvoir, 2016-018



70. Le tableau 5 montre la ventilation par endroit des allégations reçues. Comme en 2017, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Asie du Sud et l'Afrique de l'Ouest et du Centre étaient les trois régions où le nombre d'allégations était le plus élevé. L'Afrique de l'Est et Afrique australe représentaient 27 % (19 % en 2017), l'Afrique de l'Ouest et du Centre 16 % (27 % en 2017) et l'Asie du Sud 13 % (23 % en 2017) des plaintes en 2018. Le nombre d'allégations a sensiblement augmenté dans les villes sièges, avec 14 % (4 % en 2017), tandis qu'il a légèrement augmenté en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec 7 % (5 % en 2017). Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord représentaient 12 % (16 % en 2017) et la région Europe et Asie centrale 4 % (0 % en 2017 ; aucun dossier n'avait été ouvert).

Tableau 5
Dossiers ouverts, par lieu, 2018

| <i>Lieu</i> | <i>Nombre de dossiers</i> | <i>Pourcentage du total</i> |
|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Siège | 25 | 14 % |
| Asie orientale et Pacifique | 12 | 7 % |
| Afrique de l'Est et Afrique australe | 48 | 27 % |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord | 21 | 12 % |
| Asie du Sud | 23 | 13 % |
| Afrique de l'Ouest et du Centre | 29 | 16 % |
| Europe et Asie centrale | 8 | 4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12 | 7 % |
| Total | 178 | 100 % |

C. Issue des affaires classées

71. En 2018, le Bureau a publié 29 rapports d'enquête, soit 93 % de plus qu'en 2017, lorsque 15 rapports d'enquête avaient été publiés. Dans 36 des 93 affaires classées en 2018, le dossier a été clos parce que l'enquête n'a pas permis d'étayer les allégations. Dans neuf autres cas, il l'a été parce que le fonctionnaire n'était plus employé par l'organisme ou avait démissionné au cours de l'enquête. On trouvera au tableau 6 un récapitulatif des affaires classées en 2018, le détail de chacune étant exposé à l'annexe IV.

Tableau 6
Récapitulatif des affaires classées en 2018

| <i>Type de classement</i> | <i>Nombre de dossiers</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Rapports d'enquête | 29 |
| 1a) Transmis à la Division des ressources humaines | 27 |
| 1b) Transmis au Bureau de la déontologie | 1 |
| 1c) Transmis à une autre entité de l'Organisation des Nations Unies | 1 |
| Acte de classement | 50 |
| 2a) Allégations non étayées | 36 |
| 2b) Départ du membre du personnel visé | 9 |
| 2c) Allégation dans laquelle le partenaire d'exécution a agi et qui n'a entraîné aucune perte financière pour l'UNICEF | 2 |
| 2d) Affaire classée à la demande du plaignant ou faute de consentement de communiquer l'information | 3 |
| Autres (c'est-à-dire une affaire fusionnée avec une autre affaire, une affaire suspendue ou une affaire enregistrée à des fins de suivi de l'information) | 9 |
| Renvoi du dossier à un bureau de l'UNICEF | 5 |
| Nombre total d'affaires classées en 2018 | 93 |

72. Le plus grand nombre d'affaires classées se rapportait au harcèlement sexuel (21 dossiers) et au harcèlement et abus de pouvoir (20 dossiers), qui ont augmenté considérablement par rapport à l'année précédente (en 2017, deux dossiers de harcèlement sexuel et deux autres de harcèlement et d'abus de pouvoir ont été classés). Le Bureau a établi à 437 754 dollars (contre 2 150 093 dollars en 2017) le montant des pertes résultant, pour l'UNICEF, de 10 affaires (contre 20 en 2017).

D. Sanctions disciplinaires et autres mesures

73. Le Bureau a présenté 27 rapports d'enquête à la Section des politiques et du droit administratif de la Division des ressources humaines en vue d'éventuelles suites disciplinaires ou autres. À la fin de l'année 2018, la Division avait pris les mesures suivantes :

- a) Quatre licenciements ;
- b) Une cessation de service ;
- c) Deux rétrogradations ;
- d) Trois pertes d'échelon ;

e) Deux sanctions écrites.

74. Deux autres fonctionnaires ont fait l'objet d'un avertissement après qu'il a été déterminé que leur conduite était inappropriée mais n'a pas atteint le niveau de la faute.

75. Au moment de la rédaction du présent rapport, 11 dossiers étaient encore en cours de traitement par la Division des ressources humaines. Dans un cas, le fonctionnaire a démissionné au cours du processus d'enquête ; une note a alors été versée au dossier administratif de l'intéressé.

XII. Plan stratégique

76. Après avoir fonctionné avec un taux de vacance de postes élevé en 2016 et 2017, il est prévu que le Bureau sera pleinement doté en personnel avant la fin du premier semestre de 2019. Un nouvel enquêteur en chef est entré en fonction en janvier 2019 et le poste de directeur, qui est devenu vacant en juillet 2018, sera pourvu en juillet 2019. Ces changements au niveau de la haute direction nécessiteront sans aucun doute une réflexion sur la façon dont le Bureau est structuré pour s'acquitter de sa mission.

77. Le Bureau achèvera une étude sur la faisabilité et le coût d'une structure décentralisée avec une présence permanente sur le terrain. Il continuera d'adapter ses méthodes de travail en fonction des bonnes pratiques. Entre autres facteurs, les réactions des clients, l'évaluation externe de la qualité qui devrait être effectuée en 2019 et les conseils fournis par le Comité consultatif pour les questions d'audit contribueront à ce processus.

78. En 2018, le Directeur général a commandé un examen externe des enquêtes menées par le Bureau en matière de harcèlement et d'atteintes sexuelles. Les priorités indiquées dans le rapport d'examen constituent le fondement de l'élaboration en cours par le Bureau de normes opérationnelles et de procédures visant à combler les lacunes mises en évidence. Le Bureau examine actuellement toutes ses procédures internes pour s'assurer qu'elles sont conformes aux politiques révisées de l'organisme qui ont une incidence sur les enquêtes et les normes de conduite. Le cas échéant, des procédures opérationnelles normalisées sont en cours d'élaboration. Une fois que toutes les procédures opérationnelles auront été adoptées, le Bureau mettra à jour son manuel d'enquête.

79. Le Bureau a également pris les mesures suivantes : i) il a désigné un spécialiste des enquêtes chargé de coordonner les dossiers de toutes les plaintes déposées par les victimes et renforce son rôle d'orientation des plaignants et d'échange d'informations avec les victimes - une démarche en la matière davantage axée sur la victime ; et ii) il évalue désormais les plaintes anonymes et, avec le consentement des victimes alléguées, enquête sur celles qui sont suffisamment détaillées et pour lesquelles il existe des renseignements vérifiables de façon indépendante.

80. Au cours du dernier trimestre de 2018, le Bureau a commencé à examiner les 26 dossiers recensés dans le rapport pour déterminer si l'application des paramètres décrits donnerait lieu à des conclusions différentes sur les matières en question.

XIII. Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel 2018 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration (E/ICEF/2019/AB/L.3) et se félicite de l'opinion générale sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme ;
2. *Se félicite* de la communication d'informations sur les principaux indicateurs de résultats relatifs aux activités du Bureau ;
3. *Se félicite* également que le rapport annuel de 2018 au Conseil d'administration présente une analyse plus détaillée des dossiers d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, conformément à son mandat, notamment les allégations, les enquêtes et les mesures prises.

Annexe I

Rapports d'audit et rapports consultatifs publiés en 2018 ¹

| N° | Numéro de référence | Région ^a | Audits de l'UNICEF | Nombre de mesures convenues ^b | | Conclusion ^c |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|-------------------------|
| | | | | Total | Haute priorité | |
| Bureaux extérieurs | | | | | | |
| 1. | 2018/01 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Bureau de la République centrafricaine | 13 | 5 | RMaJ |
| 2. | 2018/02 | Asie orientale et Pacifique | Bureau de la République populaire démocratique de Corée | 6 | 4 | RMin |
| 3. | 2018/03 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Bureau de l'Égypte | 11 | 2 | RMin |
| 4. | 2018/04 | Afrique de l'Est et australe | Bureau de l'Ouganda | 18 | 2 | RMin |
| 5. | 2018/05 | Asie du Sud | Bureau de l'Inde | 13 | 2 | RMin |
| 6. | 2018/06 | Asie orientale et Pacifique | Bureau de Papouasie-Nouvelle-Guinée | 13 | 7 | D |
| 7. | 2018/07 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Bureau du Nigeria | 13 | 3 | RMaj |
| 8. | 2018/08 | Europe et Asie centrale | Bureau de la Turquie | 9 | – | SR |
| 9. | 2018/09 | Afrique de l'Est et australe | Bureau de l'Érythrée | 8 | 3 | RMin |
| 10. | 2018/10 | Afrique du Nord et Moyen-Orient | Bureau de l'Iraq | 17 | 3 | RMin |
| 11. | 2018/13 | Afrique de l'Est et australe | Bureau de la Somalie | 17 | 1 | RMin |
| 12. | 2018/15 | Asie orientale et Pacifique | Bureau de la République populaire démocratique de Corée | 5 | – | RMin |
| 13. | 2018/17 | Afrique de l'Est et australe | Bureau du Soudan du Sud | 18 | – | RMin |
| | | | | 161 | 32 | |
| Domaines thématiques | | | | | | |
| 14. | 2018/11 | – | Gestion des données de référence des fournisseurs | 10 | 3 | RMin |
| 15. | 2018/14 | – | Recrutement de personnel | 12 | 5 | RMin |
| 16. | 2018/16 | – | Activités de vaccination à l'UNICEF | 9 | 1 | RMin |
| Audit spécial | | | | 31 | 9 | |

¹ Les rapports d'audit sont classés par catégorie et par numéro de référence. Cette liste ne comprenait pas les quatre rapports sur les audits internes de l'Albanie, de la République populaire démocratique de Corée, du Guatemala et de l'Ukraine, ni les trois rapports consultatifs sur les transferts monétaires humanitaires, les transferts monétaires d'urgence au Yémen et la politique de traitement des données publiés début 2018, mais comprenait le rapport annuel de 2017.

| N ^o | Numéro de référence | Région ^a | Audits de l'UNICEF | Nombre de mesures convenues ^b | | Conclusion ^c |
|----------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|-------------------------|
| | | | | Total | Haute priorité | |
| 17. | 2018/12 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Don de l'United States Agency for International Development géré par le Bureau de l'État de Palestine | 4 | – | SR |
| Total | | | | 4 | – | |
| Total général | | | | 196 | 41 | |

^a Les régions de l'UNICEF indiquées dans ce tableau sont les suivantes : Asie orientale et Pacifique ; Europe et Asie centrale ; Afrique de l'Est et australe ; Amérique latine et Caraïbes ; Moyen-Orient et Afrique du Nord ; Asie du Sud et Afrique de l'Ouest et du Centre.

^b Certains plans d'action de priorité moyenne ou haute ont été communiqués au Directeur général à titre confidentiel pour prévenir l'exposition de l'organisme aux risques apparentés.

^c Les différentes conclusions possibles sont les suivantes : opinion sans réserve (SR) ; opinion avec réserve mineure (RMin) ; opinion avec réserve majeure (RMaj) ; opinion défavorable (D).

Annexe II

Mesures convenues restées sans suite depuis plus de 18 mois

| <i>Titre de l'audit/mois et année du problème/âge de la mesure convenue</i> | <i>Mesure convenue</i> | <i>Mise à jour</i> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1, 2 Audit du Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des ressources/décembre 2013 – 60 mois | <p>Haute priorité : Publier une politique qui énonce la vision stratégique et le cadre de mise en œuvre de la fonction de mobilisation des ressources de l'UNICEF et définir les rôles et responsabilités de la Division des partenariats publics et des autres unités administratives de l'UNICEF.</p> <p>Haute priorité : Établir une stratégie et des critères pour améliorer la qualité et la ponctualité des rapports des donateurs au niveau mondial et préciser les responsabilités de la Division des partenariats publics et des bureaux régionaux concernant la supervision et l'appui des rapports des donateurs.</p> | <p>Division des partenariats publics : En janvier 2019, la Division des partenariats publics a indiqué que le cadre de responsabilisation avait été mis à jour dans la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources ; la Division de la collecte de fonds et des partenariats et la Division des partenariats publics avaient achevé la rédaction de la politique révisée sur la mobilisation des ressources, qui devait être publiée au premier trimestre de 2019.</p> <p>Bureau : La mesure sera considérée comme exécutée une fois que la politique révisée aura été publiée.</p> |
| 3, 4 Audit de la gestion des contrats de service dans les divisions du siège de l'UNICEF/juin 2015 – 42 mois | <p>Haute priorité : Réviser la politique relative au Comité d'examen des marchés et définir des mécanismes de contrôle au niveau des opérations (y compris la gestion des risques liés au fractionnement des marchés) et les solutions permettant d'enregistrer les arrangements contractuels pluriannuels au moyen de commandes dans le système VISION.</p> | <p>Division de la gestion financière et administrative : En janvier 2019, la Division de la gestion financière et administrative a déclaré qu'elle publierait la politique révisée relative au Comité d'examen des marchés au premier trimestre de 2019, que le projet pilote concernant le nouvel outil de formulation du budget et l'outil de contrôle au niveau des opérations était achevé et que le déploiement complet des systèmes était prévu au deuxième trimestre de 2019.</p> <p>Bureau : Les mesures seront considérées comme exécutées une fois que les mesures proposées auront été mises à effet.</p> |

| <i>Titre de l'audit/mois et année du problème/âge de la mesure convenue</i> | <i>Mesure convenue</i> | <i>Mise à jour</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 Audit du Bureau du Kenya/juin 2015 – 42 mois | Priorité moyenne : La Division de la gestion financière et administrative a convenu de publier des outils destinés à aider les bureaux de pays à établir le coût des activités prévues dans leurs plans de travail et de la production des résultats. | À la suite de l'examen de la dernière mise à jour par l'administration en janvier 2019 et des mesures d'exécution prises, cette recommandation a été considérée comme exécutée. |
| 6 Audit de la gestion des fonds d'autres ressources/août 2016 – 28 mois | Priorité moyenne : La Division des programmes est convenue : d'examiner et de documenter le processus de gestion des contributions non thématiques multipays ; de clarifier la répartition des tâches entre la Division et les bureaux régionaux concernant l'assurance qualité et la consolidation des rapports des bureaux nationaux de faire en sorte que des instructions bien précises soient données à la Division de gestion financière et administrative concernant les rapports à établir sur les contributions multipays non thématiques. | À la suite de l'examen de la dernière mise à jour par l'administration en février 2019 et des mesures de mise en œuvre prises, cette recommandation a été considérée comme exécutée. |
| 7 Audit de la Division des programmes/septembre 2016 – 27 mois | Haute priorité : La Division des programmes a accepté de préciser ses rôles et ses objectifs au moyen d'une matrice de responsabilisation qui explicite les rôles, les responsabilités et les obligations en ce qui concerne les principales fonctions au sein de la Division, indique quand consulter et faire participer des spécialistes des différents domaines (par exemple, le Bureau des données, de la recherche et des politiques ; la Division des évaluations) ; fournit un point de référence et point focal pour la coordination entre les divisions et avec d'autres divisions du Siège. | À la suite de l'examen de la dernière mise à jour par l'administration en février 2019 et des mesures d'exécution prises, cette recommandation a été considérée comme exécutée. |

Annexe III

Indicateurs clefs de performance pour l'audit et les investigations, 2018

| <i>N°</i> | <i>Indicateur clef de performance^a</i> | <i>Cible (2021)</i> | <i>Réalisation (2018)</i> |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| 1. | Exécution d'un plan de travail fondé sur les risques (tel qu'approuvé par le Directeur général et rajusté en cours d'année) ^b | 90 % | 85 % |
| 2. | Respect de la décision 2012/13 du Conseil d'administration relative à la divulgation | 100 % | 100 % |
| 3. | Missions pour lesquelles les réactions des clients ont été « généralement satisfaisantes » | 100 % | 100 % |
| 4. | Conformité générale aux normes de l'IIA (Institut des auditeurs internes), y compris les évaluations externes (une fois tous les cinq ans) | Oui | Oui ^d |
| 5. | Respect des indicateurs de ponctualité pour les rapports d'audit interne | 90 % | 69 % |
| 6. | Respect des indicateurs de ponctualité pour les enquêtes | 75 % | 82 % |

^a Le Bureau fait périodiquement rapport au Directeur général et au Comité consultatif pour les questions d'audit sur certains principaux indicateurs de résultats sur une base trimestrielle, et sur d'autres indicateurs chaque année ou à d'autres intervalles pertinents.

^b Tout ajustement apporté au plan de travail est communiqué au Directeur général et au Comité consultatif pour les questions d'audit.

^c Tous les clients de l'audit étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que, dans l'ensemble, les audits individuels ont apporté une valeur ajoutée et ont abouti à des mesures et résultats convenus utiles.

^d La dernière évaluation externe de la qualité effectuée en 2013 a considéré que le Bureau était « généralement conforme », c'est-à-dire qu'il s'est généralement conformé à la définition de l'audit interne, aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de conduite ; pour les enquêtes, cela signifie qu'il s'est généralement conformé aux Lignes directrices uniformes en matière d'enquête, 2^e édition, telles qu'elles ont été adoptées lors de la dixième Conférence des enquêteurs internationaux.

Annexe IV

Affaires classées en 2018

| Numéro ^a | Région de l'UNICEF/lieu ^b | Nature de l'affaire | Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis) | Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Pots-de-vin, corruption ou malversation</i> | | | | |
| 1 | Afrique de l'Est et australe | Pratiques de corruption, abus de pouvoir, fraude et conflit d'intérêts de la part d'un fonctionnaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 2 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Allégations de malversation avec une organisation non gouvernementale partenaire d'exécution | Néant | Allégations non étayées. |
| 3 | | Allégations de malversation | Néant | Allégations non étayées. |
| 4 | | Demande et obtention de pot-de-vin par le fonctionnaire à deux partenaires de l'UNICEF | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Renvoi du fonctionnaire. |
| <i>Cambriolage, vol qualifié, ou détournement de biens ou de fonds appartenant à l'UNICEF</i> | | | | |
| 5 | Afrique de l'Est et australe | Détournement des fonds du projet d'un partenaire | 828 | Allégations étayées, et mesures prises par le partenaire. Somme recouvrée en totalité. |
| 6 | | Incident de pillage impliquant un partenaire d'exécution de l'UNICEF | 146 | À des fins d'enregistrement, aucune autre suite n'a été donnée. Mesures appropriées prises par le partenaire d'exécution. |
| 7 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Détournement des fournitures d'un entrepôt de l'UNICEF par un fonctionnaire et des complices qui ne faisaient pas partie de l'UNICEF | 112 188 | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Renvoi du fonctionnaire. |
| 8 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Détournement par le fonctionnaire de l'argent de la petite caisse du bureau | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Renvoi du fonctionnaire. |
| <i>Conflit d'intérêts</i> | | | | |
| 9 | Afrique de l'Est et australe | Activités extérieures rémunérées menées par le fonctionnaire alors qu'il travaillait pour l'UNICEF | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Sanction disciplinaire appliquée au fonctionnaire (perte d'un échelon salarial). |
| 10 | | Conflit d'intérêts dans le processus d'achat | Néant | Allégations non étayées. |
| 11 | Siège | Mise en place par le fonctionnaire d'une plate-forme en ligne pour la vente d'objets d'art et d'artisanat | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Avertissement écrit donné au fonctionnaire. |
| 12 | Asie du Sud | Irrégularités dans le processus de recrutement | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Avertissement écrit donné au fonctionnaire. |

| <i>Numéro^a</i> | <i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i> | <i>Nature de l'affaire</i> | <i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire dont le conjoint travaillait avec une ONG partenaire d'exécution | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Fonctionnaire rétrogradé d'un échelon. |
| 14 | | Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire associé à une ONG partenaire d'exécution | Néant | Allégations non étayées. |
| 15 | | Conflit d'intérêts d'un fonctionnaire associé à une ONG partenaire d'exécution | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| <i>Fraude aux prestations</i> | | | | |
| 16 | Siège | Contrefaçon de documents officiels par un fonctionnaire et dissimulation d'informations sur l'emploi du conjoint | Néant | Rapport d'enquête transmis à un autre organisme des Nations Unies. |
| 17 | | Dissimulation d'information par un fonctionnaire sur l'emploi du conjoint et des prestations reçues au titre de leur enfant | 14 459 | Fonctionnaire ayant démissionné pendant l'enquête. |
| <i>Fraude et falsification</i> | | | | |
| 18 | Afrique de l'Est et australe | Fraude relative à la fourniture de compléments alimentaires | Néant | Allégations non étayées. |
| 19 | | Détournement de fonds de l'Association du personnel | Néant | Allégations non étayées. |
| 20 | | Fraude liée à l'utilisation à des fins personnelles d'un véhicule et d'un chauffeur de l'UNICEF pendant un voyage officiel | Néant | Allégations non étayées. |
| 21 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Complicité d'un fonctionnaire dans la fraude commise par un partenaire d'exécution | 7 000 | Participation du fonctionnaire non étayée. Dossier renvoyé à un autre bureau de l'UNICEF pour recouvrement auprès du partenaire d'exécution. |
| 22 | | Gestion des voyages contraire à l'éthique et frauduleuse ; vol de biens appartenant à l'UNICEF | 141 | Fonctionnaire ayant abandonné son poste pendant l'enquête. |
| 23 | | Falsification de documents par un fonctionnaire en vue de l'approbation d'un prêt bancaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| <i>Utilisation frauduleuse par des tiers des fonds destinés aux programmes</i> | | | | |
| 24 | Asie orientale et Pacifique | Vol de fonds de l'UNICEF par le personnel du partenaire d'exécution | 22 000 | Allégations étayées, perte à recouvrer par l'UNICEF. |
| 25 | Afrique de l'Est et australe | Fraude de la part d'un partenaire d'exécution | Néant | Suspension dans l'attente de l'autorisation de sécurité pour l'accès au terrain. |
| 26 | | Fraude de la part d'un partenaire d'exécution | Néant | Pour une meilleure utilisation des ressources du Bureau, fusion du dossier avec un autre faisant également l'objet d'une enquête. |

| <i>Numéro^a</i> | <i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i> | <i>Nature de l'affaire</i> | <i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire</i> |
|---------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 27 | | Détournement des fonds de l'UNICEF par le partenaire d'exécution et imposition de ses propres employés | Néant | Allégations non étayées. |
| 28 | | Non-exécution par le partenaire d'exécution des projets financés par l'UNICEF | Néant | Allégations non étayées. |
| 29 | | Fraude subie par l'UNICEF de la part d'un partenaire d'exécution qui lui a fourni de faux documents/documents falsifiés pour justifier les dépenses qu'il n'avait pas encourues | 238 980 | Allégations étayées, perte à recouvrer par l'UNICEF. |
| 30 | | Détournement des fonds de l'UNICEF par le partenaire d'exécution | Néant | Allégations non étayées. |
| 31 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Vol de fonds de l'UNICEF par le personnel du partenaire d'exécution | 40 211 | Allégations étayées, recouvrement de la perte par l'UNICEF. |
| <i>Harcèlement et abus de pouvoir</i> | | | | |
| 32 | Asie orientale et Pacifique | Harcèlement et représailles contre un fonctionnaire par un autre fonctionnaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 33 | Afrique de l'Est et australe | Abus de pouvoir de la part d'un supérieur hiérarchique | Néant | Allégations non étayées. |
| 34 | | Harcèlement d'un collègue et abus de pouvoir par un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Sanction disciplinaire à l'encontre du fonctionnaire (perte de trois échelons salariaux). |
| 35 | | Plainte anonyme de harcèlement et d'abus de pouvoir de la part de la direction du bureau | Néant | Allégations non étayées. |
| 36 | | Harcèlement de fonctionnaire par un autre fonctionnaire | Néant | Fonctionnaire ayant été licencié alors qu'il faisait l'objet d'une enquête en raison de services insatisfaisants. |
| 37 | | Plainte anonyme de harcèlement et d'abus de pouvoir de la part de la direction du bureau | Néant | Allégations non étayées. |
| 38 | Europe et Asie centrale | Intimidation, harcèlement et comportement inapproprié | Néant | Allégations non étayées. |
| 39 | Amérique latine et Caraïbes | Harcèlement de fonctionnaire par les responsables | Néant | Affaire classée, la personne lésée n'ayant pas consenti à ce qu'elle se poursuive. |
| 40 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Harcèlement et abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Allégations non étayées. |
| 41 | | Abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Affaire classée à la demande de la personne lésée, qui a voulu un règlement informel. |
| 42 | | Harcèlement et abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Allégations non étayées. |

| Numéro ^a | Région de l'UNICEF/lieu ^b | Nature de l'affaire | Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis) | Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 43 | | Harcèlement | Néant | Affaire classée, la personne lésée n'ayant pas consenti à ce qu'elle se poursuive. |
| 44 | Siège | Harcèlement de fonctionnaire et abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Démission du fonctionnaire pendant l'enquête. |
| 45 | | Discrimination, harcèlement sur le lieu de travail et abus de pouvoir de la part d'un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| 46 | Asie du Sud | Harcèlement de fonctionnaire et abus de pouvoir de la part d'un responsable | Néant | Allégations non étayées. |
| 47 | | Harcèlement et abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| 48 | | Abus de pouvoir et discrimination de la part d'un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| 49 | | Harcèlement et abus de pouvoir de la part d'un fonctionnaire licencié pour des raisons de performance | Néant | À des fins d'enregistrement, aucune suite n'a été donnée (la personne lésée signalée n'a pas cherché à engager une procédure formelle). |
| 50 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Plainte anonyme de harcèlement et d'abus de pouvoir de la part de la direction du bureau | Néant | Détails insuffisants dans la plainte anonyme pour qu'une enquête soit viable. Renvoi à un autre bureau de l'UNICEF pour une éventuelle mesure de l'administration |
| 51 | | Harcèlement et abus de pouvoir de la part du supérieur hiérarchique | Néant | Allégations non étayées. |
| <i>Comportement répréhensible (fonctionnaire)</i> | | | | |
| 52 | Asie orientale et Pacifique | Violence conjugale de la part d'un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Cessation de service du fonctionnaire à la fin de son contrat. |
| 53 | Europe et Asie centrale | Langage inapproprié et agression physique d'un autre fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Sanction disciplinaire infligée au fonctionnaire (perte d'un échelon salarial). |
| 54 | Siège | Fonctionnaire ayant témoigné en faveur d'un ancien consultant de l'UNICEF qui avait été reconnu coupable de sévices sexuels sur enfant sans en informer l'administration de l'UNICEF ni demander son approbation | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Avertissement écrit donné au fonctionnaire. |
| 55 | Asie du Sud | Non-déclaration par le fonctionnaire dans sa demande d'emploi à l'UNICEF du fait d'avoir fait l'objet d'enquête | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Renvoi du fonctionnaire. |

| <i>Numéro^a</i> | <i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i> | <i>Nature de l'affaire</i> | <i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire</i> |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 56 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Fonctionnaire ayant téléchargé et visionné du matériel pornographique sur l'équipement de l'UNICEF | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Perte d'un échelon par le fonctionnaire qui est privé de promotion pendant deux ans. |
| 57 | | Irrégularité dans le processus de recrutement (tricherie lors d'une épreuve écrite) | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| <i>Fraude à l'assurance médicale</i> | | | | |
| 58 | Afrique de l'Est et australe | Réclamation frauduleuse de frais médicaux pour traitement reçu par une personne à charge | Néant | Allégations non étayées. |
| 59 | Amérique latine et Caraïbes | Falsification de factures médicales par un fonctionnaire | 1 801 | Fonctionnaire ayant démissionné alors qu'il faisait l'objet d'une enquête. |
| <i>Divers</i> | | | | |
| 60 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Conflit d'intérêts, fraude et pratiques frauduleuses de la part de l'employé d'un ancien partenaire d'exécution | Néant | Allégations non étayées. |
| <i>Différends en matière de ressources humaines</i> | | | | |
| 61 | Siège | Emploi abusif d'un consultant. Non-respect des normes et règlements en matière de passation de marchés | Néant | Allégations non étayées. |
| 62 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Irrégularités dans le processus de recrutement | Néant | Allégations non étayées. |
| 63 | | Irrégularités dans le processus de recrutement, un fonctionnaire ayant facilité la tricherie à un test écrit | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| <i>Représailles</i> | | | | |
| 64 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Non-renouvellement du contrat d'un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis au Bureau de la déontologie. |
| 65 | Siège | Allégations de représailles et de favoritisme en rapport avec le recrutement de consultants | Néant | Rapport d'enquête transmis au Bureau de la déontologie. |
| <i>Exploitation et atteintes sexuelles</i> | | | | |
| 66 | Afrique de l'Est et australe | Accusation d'adultère, de viol et de participation à un avortement contre un fonctionnaire par un tribunal local | Néant | Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration. |
| 67 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Ouverture d'une enquête par un partenaire de l'UNICEF contre son propre employé sur des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, aucun fonctionnaire de l'UNICEF n'étant impliqué | Néant | Aux fins de l'enregistrement, aucune autre mesure n'a été prise, le Bureau n'étant pas compétent. |
| 68 | Asie du Sud | Agression sexuelle d'un mineur par un fonctionnaire d'un tiers entrepreneur, qui a été licencié. L'affaire a fait l'objet d'une enquête de l'UNICEF à la demande de la famille de la victime | Néant | Allégations étayées, mesure prise par le partenaire. |

| <i>Numéro^a</i> | <i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i> | <i>Nature de l'affaire</i> | <i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)</i> | <i>Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire</i> |
|---------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 69 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Fonctionnaire ayant entretenu des relations sexuelles avec un mineur | Néant | Fonctionnaire ayant pris sa retraite de l'UNICEF plusieurs années avant que l'allégation ne soit signalée. |
| 70 | | Viol d'une mineure par un consultant qui a eu des rapports sexuels avec deux femmes bénéficiaires du projet | Néant | Consultant ayant reconnu sa relation avec des bénéficiaires adultes, son contrat a été résilié. Le bureau de pays suivait l'affaire. |
| 71 | | Femme travaillant comme servante chez un fonctionnaire local de l'UNICEF l'a accusé de violence et d'exploitation sexuelle | Néant | Allégations non étayées, étant motivées par un gain financier. |
| <i>Harcèlement sexuel</i> | | | | |
| 72 | Europe et Asie centrale | Plainte par une fonctionnaire de harcèlement sexuel de la part d'un ancien fonctionnaire de l'UNICEF | Néant | Fonctionnaire ayant pris sa retraite de l'UNICEF avant que l'allégation ne soit signalée. |
| 73 | Asie orientale et Pacifique | Harcèlement sexuel, harcèlement et abus de pouvoir exercés par le supérieur hiérarchique à l'encontre de plusieurs fonctionnaires | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Renvoi du fonctionnaire. |
| 74 | | Un fonctionnaire ayant touché un autre fonctionnaire de façon inappropriée et fait des remarques de nature sexuelle | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| 75 | Afrique de l'Est et australe | Contacts physiques non désirés par un fonctionnaire sur un membre du personnel d'un partenaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 76 | | Signalement par le bureau de pays d'un cas de harcèlement sexuel potentiel, mais aucune plainte n'a été déposée auprès du Bureau | Néant | À des fins d'enregistrement, aucune suite n'a été donnée, la personne concernée n'ayant pas engagé une procédure formelle. |
| 77 | | Inconduite sexuelle d'un fonctionnaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 78 | | Relations sexuelles avec une stagiaire et des collègues féminines | Néant | Allégations non étayées. |
| 79 | Siège | Harcèlement sexuel par un fonctionnaire d'un fonctionnaire d'une autre entité des Nations Unies | Néant | Allégations non étayées. |
| 80 | | Plainte d'une fonctionnaire de l'UNICEF de harcèlement sexuel de la part d'un de ses collègues masculins | Néant | Allégations non étayées. |
| 81 | | Harcèlement sexuel par un ancien fonctionnaire | Néant | Fonctionnaire ayant pris sa retraite de l'UNICEF avant que l'allégation ne soit signalée. |
| 82 | | Plainte anonyme de harcèlement sexuel | Néant | À des fins d'enregistrement, aucune suite n'a été donnée. Détails insuffisants dans la plainte anonyme pour qu'une enquête soit viable |

| Numéro ^a | Région de l'UNICEF/lieu ^b | Nature de l'affaire | Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis) | Résultat de l'enquête Mesure disciplinaire |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 83 | | Contacts physiques non désirés et remarques de nature sexuelle de la part d'un fonctionnaire à un autre fonctionnaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 84 | | Fonctionnaire ayant sexuellement harcelé ses collègues par des attouchements non désirés et des remarques sur leurs apparences et leurs vêtements | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Fonctionnaire ayant démissionné au cours de la procédure disciplinaire. |
| 85 | | Cas de harcèlement sexuel anonyme et de menaces par courrier électronique adressé à un fonctionnaire signalés aux autorités | Néant | À des fins d'enregistrement, aucune suite donnée, le Bureau ne pouvant procéder à une enquête viable. |
| 86 | Amérique latine et Caraïbes | Atteinte à la vie privée d'une personne non affiliée à l'UNICEF | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. Avertissement écrit donné au fonctionnaire. |
| 87 | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Agression sexuelle par un fonctionnaire d'une autre organisation et avances sexuelles malvenues | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| 88 | | Agression sexuelle d'un fonctionnaire par un autre fonctionnaire | Néant | Allégations non étayées. |
| 89 | | Retrait de l'offre d'emploi faite à un candidat potentiel à un poste à l'UNICEF en raison d'allégations de harcèlement sexuel au sein d'une autre institution des Nations Unies | Néant | À des fins d'enregistrement, aucune suite n'étant nécessaire. |
| 90 | Asie du Sud | Contacts physiques non désirés et remarques de nature sexuelle de la part d'un consultant à un autre membre du personnel | Néant | Allégations non étayées. |
| 91 | Afrique de l'Ouest et du Centre | Avances sexuelles importunes de la part d'un fonctionnaire aux membres du personnel d'un autre organisme des Nations Unies et d'une organisation partenaire | Néant | Renvoi du fonctionnaire pendant l'enquête son contrat ayant expiré. |
| 92 | | Avances, menaces et intimidations sexuelles de la part d'un fonctionnaire | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |
| <i>Utilisation non autorisée ou frauduleuse ou gaspillage des fonds destinés aux programmes</i> | | | | |
| 93 | Europe et Asie centrale | Utilisation non autorisée des ressources informatiques de l'UNICEF et participation à des activités extérieures | Néant | Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. |

^a Les enregistrements de ce tableau ne sont pas numérotés en ordre consécutif ; les numéros de référence correspondent aux dossiers internes du Bureau.

^b Les régions de l'UNICEF indiquées dans ce tableau sont les suivantes : Asie orientale et Pacifique ; Europe et Asie centrale ; Afrique de l'Est et australe ; Amérique latine et Caraïbes ; Moyen-Orient et Afrique du Nord ; Asie du Sud et Afrique de l'Ouest et du Centre.